



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 94984

Texte de la question

M. Damien Abad interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la désertification médicale et les EHPAD. Ces établissements disposent d'une dotation financière pour les soins payée par la Sécurité sociale. Une partie de cette dotation vise à payer le médecin coordonnateur. Néanmoins, faute de médecin dans ces établissements, cet argent vient compenser les déficits ou prend en charge les remplacements de personnel soignant. Le constat effectué par les médecins ruraux est le suivant : plus on amènera les étudiants à découvrir les territoires, plus ils auront envie de s'y installer. Par conséquent, il semble important d'envisager un rapprochement entre les facultés de médecine et les établissements médico-sociaux, afin de parvenir à un maillage du territoire en proposant notamment une liste des postes vacants accessibles à l'internat sous le tutorat d'un médecin généraliste installé dans le secteur et suivant une durée à définir. Le médecin concerné serait indemnisé par l'EHPAD et l'interne pourrait percevoir un traitement par l'établissement d'accueil et être logé gratuitement par la structure ou la commune d'accueil. Compte tenu des difficultés que rencontrent les territoires ruraux et de montagne pour combler le déficit de praticiens, il aimerait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet ainsi que les actions qu'il compte mettre en œuvre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94984

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3017

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)